



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2024 CONVOCAATION

Madame, Monsieur,

L'Assemblée générale ordinaire du Comité Départemental d'Equitation de l'Aube se tiendra le :

Jeudi 5 décembre 2024 à 19h00

Les Écuries de Payns
10600 PAYNS

Les membres actifs du Comité Départemental d'Equitation de l'Aube au 31 août 2024 pourront voter **exclusivement par internet du samedi 16 novembre 2024 à 08h00 au jeudi 28 novembre 2024 à 14h30.**

Cette Assemblée générale peut valablement délibérer si son quorum est réuni (article X.B des statuts CDE).

ORDRE DU JOUR :

1. Rapport moral et quitus 2024,
2. Rapports financiers et quitus 2024,
3. Budget prévisionnel 2025,
4. Questions diverses.

Les membres actifs seront appelés à voter par internet sur les 3 premiers points de l'ordre du jour.

Les documents faisant l'objet du vote sont consultables sur le site du CRE Grand-Est (rubrique Comité Départementaux).

Les statuts et règlement intérieur du CDE sont consultables sur le site www.ffe.com (rubrique La FFE > Statuts et Règlement intérieur).

Si le quorum requis n'est pas atteint, le vote par internet continuera **jusqu'au jeudi 05 décembre 2024 à 14h30.**

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes salutations les meilleures.



Philippe BELLANGER
Président du CDE de l'Aube